



AVIS DE TENUE DE COMPÉTITION

CHAMPIONNATS « A » DE LA SECTION QUÉBEC BMO – PATINAGE CANADA 2011

Dates : 3 au 7 novembre 2010
Lieu : Sherbrooke
Hôte : CPA Sherbrooke
Sanctionnés par : Patinage Canada P-10-003

TABLE DES MATIÈRES	PAGE
But des championnats de section	3
Renseignements généraux	3
Personnes-ressources du comité organisateur local	3
Patinoires	4
Admissibilité aux compétitions	4
Conditions exigées pour l'inscription	5
Inscription des concurrents	5
Restrictions concernant l'inscription	6
Exigences en matière de tests et d'âge des concurrents	6
Sélection des concurrents	8
Précisions concernant les épreuves	11
Inscription et glace d'entraînement	15
Accréditation des entraîneurs	15
Système de notation	15
Musique	16
Prix	16
Hébergement	16
Accidents et responsabilité.....	17
Autres renseignements.....	17
Renseignements concernant les billets	17
Inscription en ligne	18



BUT DES CHAMPIONNATS DE SECTION

Les championnats de section permettent de repérer les meilleurs patineurs de chaque province (l'Ontario compte quatre sections) qui avanceront à la prochaine ronde de compétitions de qualification en vue des Championnats nationaux juniors et des Championnats canadiens. Les championnats de section représentent la première expérience de compétition des patineurs du volet compétition, et d'un point de vue technique, ils doivent être organisés de façon aussi semblable que possible que les Championnats canadiens sur le plan des règlements et de l'expérience de compétition.

Chacun des championnats de section a pour commanditaire principal BMO, mais peut être commandité au niveau local, conformément aux lignes directrices sur le marketing de Patinage Canada. La planification et l'exécution des championnats de chaque section sont déléguées à la section ou à son comité hôte avec l'appui du bureau national de Patinage Canada, mais la compétition relève de la surveillance technique d'un représentant technique désigné par la section. Patinage Canada fournit à chaque section une trousse d'orientation qui décrit les responsabilités associées à la participation de BMO.

Les championnats de section donnent à la section l'occasion de présenter ses patineurs talentueux, de former les officiels et les bénévoles, de remercier les commanditaires et d'offrir un divertissement aux admirateurs du patinage de la province.

En vertu des règlements de Patinage Canada, tous les championnats de section doivent être terminés au plus tard le premier dimanche qui suit le 30 novembre de l'année de patinage en cours.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les championnats de section BMO – Patinage Canada 2011 se dérouleront conformément aux règlements énoncés dans le Manuel des règlements de Patinage Canada et le manuel des règlements officiels sur le CPC.

Les règlements qui régissent les championnats de section s'appliquent aussi à toute ronde éliminatoire de sous-section ou de section, à moins d'indication contraire dans la présente annonce de compétition.

Si quatre concurrents ou moins sont inscrits à un championnat de section (8 ou moins au Québec), la section peut annuler la compétition et approuver l'inscription des concurrents en question à la compétition Défi BMO – Patinage Canada dans la même catégorie (le cas échéant).

PERSONNES-RESSOURCES DU COMITÉ ORGANISATEUR LOCAL

Gestionnaire des compétitions :	Denis Beaudoin
Président du comité organisateur :	Alain Préfontaine
Coordonnatrice technique :	Diane Choquet
	514.252.3073 # 3541
	dchoquet@patinage.qc.ca

PATINOIRES

Patinoire de compétition Glace # 1	Dimensions de la patinoire
Palais des sports Léopold-Drolet 360, rue du Cégep Sherbrooke (QC)	85 x 200 pieds
Patinoire de compétition Glace # 2	Dimensions de la patinoire
Centre récréatif Eugène-Lalonde 350, rue Terrill Sherbrooke (QC)	100 x 200 pieds
Patinoire de compétition Glace # 3	Dimensions de la patinoire
Centre Julien-Ducharme 1671, chemin Duplessis Fleurimont (QC)	85 x 200 pieds

ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (règlement 5401 de Patinage Canada)

Les participants aux épreuves des Championnats canadiens et aux épreuves de qualification des Championnats canadiens doivent satisfaire aux critères suivants :

- (1) **PERSONNE ADMISSIBLE** : être des personnes admissibles, définies à la section 2100 du Manuel des règlements de Patinage Canada.
- (2) **MEMBRE ASSOCIÉ** : être membres associés en règle de l'Association.
- (3) **CITOYENNETÉ CANADIENNE** : être citoyens canadiens selon la Loi de 1985 sur la citoyenneté ou, si sujets étrangers, avoir un statut de résident permanent et résider au Canada depuis au moins un an avant la date de la tenue des championnats auxquels ils désirent participer. Si le participant est d'âge légal, il doit signer, en toute bonne foi, son intention de devenir citoyen canadien. Si le participant n'est pas canadien et qu'il est mineur, lui-même et ses parents (ou les tuteurs si les deux parents sont décédés) doivent signer, sous serment, auprès du chef de la direction générale de Patinage Canada, une déclaration indiquant son intention de devenir citoyen dès que ce sera légalement possible.

Dans le cas d'un couple de patinage ou de danse sur glace, au moins un des deux partenaires doit avoir la citoyenneté canadienne. L'autre partenaire peut être citoyen ou résident de n'importe quel autre pays membre de l'UIP et ne doit pas nécessairement résider au Canada.

- (4) **POLITIQUE ANTIDOPAGE ET PROGRAMME DE CONTRÔLE ANTIDOPAGE** : accepter d'observer les règlements généraux et les règlements de l'Association concernant les contrôles antidopage effectués avec ou sans préavis, comme le détermine régulièrement le conseil d'administration. Ces règlements s'intitulent « Politique antidopage et Programme de contrôle antidopage de

Patinage Canada » et seront mis à la disposition des participants éventuels qui en font la demande à leur section ou au bureau national. (Consulter les Politiques et procédures de Patinage Canada.)

CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION (partie du règlement 5402 de Patinage Canada)

- (1) **EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS** : Les concurrents qui désirent participer aux championnats de section et aux compétitions de qualification menant à ces championnats doivent avoir réussi les tests énumérés au règlement 5404 de Patinage Canada (voir ci-dessous) avant le 1^{er} octobre qui précède les championnats. Un patineur qui a réussi un test ou une partie d'un test supérieur peut aussi être considéré comme admissible, à condition de satisfaire aux exigences minimales de test. Par exemple, un patineur qui a réussi le programme libre junior, mais aucune autre partie du test de compétition, est admissible aux épreuves de la catégorie novice s'il satisfait aux autres conditions d'admissibilité.
- (2) **EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÂGE** : Les concurrents qui désirent s'inscrire aux championnats de section et aux épreuves de qualification menant à ces championnats doivent respecter les limites d'âge stipulées au règlement 5404 (voir ci-dessous).
- (3) **PARTICIPATION AU PATINAGE EN SIMPLE AUX CHAMPIONNATS DE SECTION** : Un patineur ne peut concourir dans les compétitions en simple que pour les championnats de la section dont son club d'appartenance est membre.
- (4) **PARTICIPATION AU PATINAGE EN COUPLE, EN QUATUOR OU EN DANSE AUX CHAMPIONNATS DE SECTION** : Un couple, quatuor ou équipe de danse composé de patineurs dont les clubs appartiennent à différentes sections, ne peut participer qu'à un des championnats de section des sections représentées par ses membres. Les présidents des sections concernées doivent être informés du championnat auquel le groupe participera.

INSCRIPTION DES CONCURRENTS

Les formulaires d'inscription doivent être envoyés au coordonnateur de votre section accompagnés des droits d'inscription et **reçus au plus tard le 1^e octobre 16 h** (aucune inscription ne sera acceptée après cette date) :

Fédération de patinage artistique du Québec
a/s Diane Choquet, coordonnatrice
4545, Pierre-de Coubertin
C.P. 1000, Succ. M
Montréal (QC) H1V 3R2

La section/le club hôte doit vérifier l'admissibilité de tous les concurrents, conformément au règlement 5401, et soumettre les noms et les numéros d'inscription de tous les concurrents qui s'inscrivent aux épreuves de qualification des Championnats canadiens au bureau national de l'Association

immédiatement après la date limite d'inscription des concurrents et au plus tard le 3 octobre ou la journée ouvrable qui suit cette date.)

La section doit vérifier l'admissibilité de tous les concurrents, en consultation avec le bureau national de Patinage Canada.

Remarque : tous les patineurs devraient mettre à jour leur « profil personnel » à la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.

Droits d'inscription : *Veillez vous référer au formulaire d'inscription*

Veillez libeller les chèques à l'ordre de « Fédération de patinage artistique du Québec » et les faire parvenir accompagnés des formulaires d'inscription dûment remplis à :

Fédération de patinage artistique du Québec
a/s Diane Choquet, coordonnatrice
4545, Pierre-de Coubertin
C.P. 1000, Succ. M
Montréal (QC) H1V 3R2

RESTRICTIONS CONCERNANT L'INSCRIPTION (partie du règlement 5403 de Patinage Canada)

(1) CHAMPIONNATS NATIONAUX JUNIORS :

- (a) **COMPÉTITION DANS LA MÊME DISCIPLINE D'UNE MÊME ÉPREUVE :** Aucun concurrent ne peut participer plus de trois fois dans la même discipline (patinage en simple, patinage en couple ou danse) à la même épreuve (novice) des Championnats nationaux juniors.
- (b) **VAINQUEUR D'UNE ÉPREUVE :** Le vainqueur d'une épreuve de patinage en simple ou le couple vainqueur d'une épreuve de patinage en couple ou de danse n'est pas admis à participer de nouveau à la même épreuve.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS ET D'ÂGE POUR LA PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS (partie du règlement 5404 de Patinage Canada)

(1) ÉPREUVES PRÉ-NOVICES :

- (a) **PATINAGE EN SIMPLE :**
 - (i) **TEST :** avoir réussi le test pré-novice ou un test supérieur de compétition de patinage en simple.
 - (ii) **ÂGE :** aucune restriction

- (b) **PATINAGE EN COUPLE :**
 - (i) **TEST :** avoir réussi le test pré-novice ou un test supérieur de compétition de patinage en couple.
 - (ii) **ÂGE :** aucune restriction.
- (c) **DANSE :**
 - (i) **TEST :** avoir réussi le test pré-novice de compétition de danse et le test complet de danse senior bronze ou un test de niveau supérieur.
 - (ii) **ÂGE :** aucune restriction.

(2) **ÉPREUVES NOVICES :**

- (a) **PATINAGE EN SIMPLE :**
 - (i) **TEST :** avoir réussi le test novice ou un test supérieur de compétition de patinage en simple.
 - (ii) **ÂGE :** aucune restriction.
- (b) **PATINAGE EN COUPLE :**
 - (i) **TEST :** avoir réussi le test novice ou un test supérieur de compétition de patinage en couple.
 - (ii) **ÂGE :** aucune restriction.
- (c) **DANSE :**
 - (i) **TEST :** avoir réussi le test novice ou un test supérieur de compétition de danse.
 - (ii) **ÂGE :** aucune restriction

(3) **ÉPREUVES JUNIORS :**

- (a) **PATINAGE EN SIMPLE :**
 - (i) **TEST :** avoir réussi le test junior ou un test supérieur de compétition de patinage en simple.
 - (ii) **ÂGE :** conformément aux critères d'âge pour les épreuves juniors de l'UIP (seule la limite d'âge maximal s'applique).
- (b) **PATINAGE EN COUPLE :**
 - (i) **TEST :** avoir réussi le test junior ou un test supérieur de compétition de patinage en couple.
 - (ii) **ÂGE :** aucune restriction
- (c) **DANSE :**
 - (i) **TEST :** avoir réussi le test junior ou un test supérieur de compétition de danse.
 - (ii) **ÂGE :** conformément aux critères d'âge pour les épreuves juniors de l'UIP (seule la limite d'âge maximal s'applique).

Exigences d'âge pour les épreuves juniors de l'UIP

Junior	Femmes : être âgées de moins de 19 ans avant le 1 ^{er} juillet qui précède la compétition	Hommes : être âgés de moins de 19 ans avant le 1 ^{er} juillet qui précède la compétition	Patinage en couple : aucune restriction	Danse : être âgées de moins de 19 ans (femmes) et de moins de 21 ans (hommes) avant le 1 ^{er} juillet qui précède la compétition
---------------	--	---	---	---

(4) ÉPREUVES SENIORS :

- (a) **PATINAGE EN SIMPLE :**
 - (i) **TEST :** avoir réussi le test senior de compétition de patinage en simple.
 - (ii) **ÂGE :** aucune restriction.
- (b) **PATINAGE EN COUPLE :**
 - (i) **TEST :** avoir réussi le test senior de compétition de patinage en couple.
 - (ii) **ÂGE :** aucune restriction.
- (c) **DANSE :**
 - (i) **TEST :** avoir réussi le test senior de compétition de danse.
 - (ii) **ÂGE :** aucune restriction.

SÉLECTION DES CONCURRENTS DES 13 CHAMPIONNATS DE SECTION BMO – PATINAGE CANADA QUI AVANCERONT AUX COMPÉTITIONS DÉFI DE L'EST ET DÉFI DE L'OUEST, AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX JUNIORS ET AUX CHAMPIONNATS CANADIENS (parties des règlements 7403 ET 7407 de Patinage Canada)

- (1) **PATINEURS PRÉ-NOVICES, NOVICES ET JUNIORS AUX COMPÉTITIONS DÉFI DE L'OUEST ET DÉFI DE L'EST DE PATINAGE CANADA :**
 - (a) **ÉPREUVES PRÉ-NOVICES, NOVICES ET JUNIORS À L'EXCEPTION DU QUÉBEC :** Les concurrents pré-novices, novices et juniors qui se classent en première, deuxième, troisième et quatrième places à chacune des épreuves de qualification des Championnats de section, excepté la section du Québec, peuvent être sélectionnés pour représenter la section à la compétition Défi de Patinage Canada appropriée, mais le choix de moins de quatre concurrents est laissé à la discrétion de la direction de la section.
 - (b) **ÉPREUVES PRÉ-NOVICES, NOVICES ET JUNIORS AU QUÉBEC :** Les concurrents pré-novices, novices et juniors qui se sont classés parmi les huit premiers à l'épreuve de qualification des championnats de la section du Québec peuvent être sélectionnés pour représenter la section à la compétition Défi de Patinage Canada appropriée, mais le choix de moins de huit concurrents est laissé à la discrétion de la direction de la section.

(2) **PATINEURS SENIORS AUX COMPÉTITIONS DÉFI :**

- (a) **TOUTES LES ÉPREUVES SENIORS :** Les concurrents seniors qui se classent en première, deuxième, troisième ou quatrième places (premier à huitième inclusivement au Québec) à l'épreuve de qualification des championnats de section peuvent être sélectionnés par la section pertinente pour représenter la section à la compétition Défi, sans autre qualification.
- (b) **CONCURRENTS INSCRITS AUX CHAMPIONNATS DE SECTION :** Les concurrents qui s'inscrivent à une ou à des épreuves des championnats de section et qui, au cours de la même saison de compétition, ont été sélectionnés pour participer à une compétition du Grand Prix junior ou du Grand Prix senior ou à une compétition internationale senior, seront automatiquement inscrits à la compétition Défi pour chaque épreuve dans la discipline dans laquelle ces concurrents étaient inscrits aux championnats de section.

Les concurrents qui s'inscrivent aux épreuves seniors des championnats de section et qui ont été sélectionnés pour participer à la finale du Grand Prix senior ou du Grand Prix junior seront automatiquement inscrits à la compétition Défi senior dans la même discipline, au cours de la même saison de patinage.

PATINEURS EXEMPTÉS : Les concurrents seniors qui se sont classés en première, deuxième ou troisième place aux Championnats canadiens de l'année précédente seront automatiquement autorisés à participer aux Championnats canadiens.

(3) **PATINEURS EXEMPTÉS :**

Les concurrents à qui on a accordé des exemptions pour les épreuves des championnats de section (voir la *Politique sur les exemptions* dans le manuel des **Politiques et procédures**) pourront s'inscrire aux épreuves de la compétition Défi de Patinage Canada ou des Championnats canadiens pertinents sans autre forme de qualification.

Ces concurrents doivent suivre le processus d'inscription aux championnats de section.

(4) **REMPLAÇANTS :**

Le concurrent qui s'est classé suivant aux championnats de section peut être nommé comme concurrent remplaçant d'un concurrent qui s'est retiré avant le début de l'épreuve.

SÉLECTION DES CONCURRENTS DES COMPÉTITIONS DÉFI BMO – PATINAGE CANADA QUI AVANCERONT AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX JUNIORS ET AUX CHAMPIONNATS CANADIENS (partie du règlement 7407 de Patinage Canada)

- (1) **RÉSULTAT FINAL :** Le résultat final, pour chacune des compétitions Défi de l'Ouest et Défi de l'Est, déterminera les concurrents admissibles à l'épreuve équivalente des Championnats canadiens ou des Championnats nationaux juniors tel qu'indiqué ci-dessous.

- (a) **NOVICE** : La compétition Défi novice de Patinage Canada peut inscrire les 18 meilleurs patineurs de patinage en simple à chacune des épreuves masculine et féminine, les 12 meilleurs patineurs en couple et les 15 meilleurs patineurs de danse, qui comprennent les patineurs exemptés de chaque épreuve respective, aux Championnats nationaux juniors de patinage au cours de la même saison de patinage.
- (b) **JUNIOR** : La compétition Défi junior de Patinage Canada peut inscrire les 18 meilleurs patineurs de patinage en simple à chacune des épreuves masculine et féminine, les 12 meilleurs patineurs en couple et les 15 meilleurs patineurs de danse, qui comprennent les patineurs exemptés de chaque épreuve respective, aux Championnats nationaux juniors de patinage au cours de la même saison de patinage.
- (c) **SENIOR** :
- (i) **PATINAGE EN SIMPLE SENIOR** : Le nombre maximum de concurrents aux épreuves seniors de patinage en simple est de 18. Ces concurrents seront inscrits conformément aux dispositions du paragraphe (e) ci-dessous.
- (ii) **PATINAGE EN COUPLE SENIOR** : Le nombre maximum de concurrents aux épreuves seniors de patinage en couple est de 12. Ces concurrents seront inscrits conformément aux dispositions du paragraphe (e) ci-dessous.
- (iii) **DANSE SENIOR** : Le nombre maximum de concurrents aux épreuves seniors de danse est de 15. Ces concurrents seront inscrits conformément aux dispositions du paragraphe (e) ci-dessous.
- (d) **DÉTERMINATION DES CONCURRENTS SENIORS** : Les inscriptions aux épreuves seniors des Championnats canadiens seront faites selon l'ordre de priorité suivant, jusqu'à ce que le nombre maximum de concurrents pour l'épreuve pertinente ait été atteint :
- (i) premièrement, les concurrents qui ont reçu une exemption automatique ou individuelle;
- (ii) les autres concurrents seront déterminés en fonction des résultats de la compétition Défi senior de Patinage Canada, le cas échéant.
- (e) **REMPLAÇANTS** : Le concurrent qui s'est classé suivant à la compétition Défi appropriée peut remplacer un concurrent aux Championnats nationaux juniors ou aux Championnats canadiens qui s'est retiré avant le début de l'épreuve.
- (f) **QUOTA NORMAL AUX CHAMPIONNATS CANADIENS QUI N'EST PAS COMBLÉ** : Lorsqu'une épreuve des Championnats nationaux juniors ou des Championnats canadiens n'est pas comblée (c'est-à-dire 18 concurrents en patinage en simple, 12 en patinage en couple et 15 en danse) après qu'on a combiné le nombre total d'inscriptions des compétitions Défi de l'Ouest et de l'Est, cette épreuve aura lieu, mais ne sera pas nécessairement obligatoire à aucune des compétitions Défi, que le quota maximum de l'épreuve soit dépassé ou non à l'une ou l'autre des compétitions Défi.

PRÉCISIONS CONCERNANT LES ÉPREUVES – CHAMPIONNATS DE SECTION BMO – Patinage Canada (partie des règlements 5301, 5302, 5303 et 5304 de Patinage Canada)

- (1) **ÉPREUVES PRÉ-NOVICES** : Les épreuves pré-novices comprennent quatre compétitions, comme il est décrit ci-dessous :
- (a) **CHAMPIONNATS PRÉ-NOVICES DE PATINAGE EN SIMPLE CHEZ LES HOMMES ET LES FEMMES** : Ces compétitions comprennent deux parties :
- (i) **PROGRAMME COURT** : Un programme court en musique d'une durée maximale de 2 minutes 30 secondes qui comprend le groupe d'éléments annoncé par Patinage Canada pour la saison en cours. Les groupes et les exigences sont présentés dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.
- (ii) **PROGRAMME LIBRE** : un programme libre en musique d'une durée de 3 minutes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.
- (b) **CHAMPIONNATS PRÉ-NOVICES DE PATINAGE EN COUPLE** : Cette compétition comprend deux parties :
- (i) **PROGRAMME COURT** : Un programme court en musique d'une durée maximale de 2 minutes 40 secondes qui comprend le groupe d'éléments annoncé par Patinage Canada pour la saison en cours. Les groupes et les exigences sont présentés dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.
- (ii) **PROGRAMME LIBRE** : Un programme libre d'une durée de 3 minutes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.
- (c) **CHAMPIONNATS PRÉ-NOVICES DE DANSE** : Cette compétition comprend deux parties:
- (i) **DANSES IMPOSÉES** : Les deux danses imposées tirées au sort pour les championnats de section sont la valse européenne et le Rocker Fox-trot.
- **Compétition Défi** : Fox-trot de Keats et Tango Harris.
Les cinq morceaux de musique seront joués par ordre numérique durant la séance d'entraînement. Le dernier (sixième) air de la danse ne sera utilisé que pendant l'échauffement de chaque groupe de départ.
- (ii) **DANSE LIBRE** : une danse libre en musique d'une durée de 2 minutes 30 secondes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.

(2) **ÉPREUVES NOVICES** : Les épreuves novices comprennent les quatre compétitions suivantes :

(a) **CHAMPIONNATS NOVICES DE PATINAGE EN SIMPLE CHEZ LES HOMMES ET LES FEMMES** : Cette compétition comprend deux parties :

(i) **PROGRAMME COURT** : Un programme court en musique d'une durée maximale de 2 minutes 30 secondes qui comprend le groupe d'éléments annoncé par Patinage Canada pour la saison en cours. Les groupes et les exigences sont présentés dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.

(ii) **PROGRAMME LIBRE** : Un programme libre en musique. La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada).

La durée du programme est comme suit :

FEMMES : 3 minutes (+ ou – 10 secondes)

HOMMES : 3 minutes 30 secondes (+ ou – 10 secondes)

(b) **CHAMPIONNATS NOVICES DE PATINAGE EN COUPLE** : Cette compétition comprend deux parties :

(i) **PROGRAMME COURT** : Un programme court en musique, d'une durée maximale de 2 minutes 40 secondes, qui comprend le groupe des éléments énumérés dans le Manuel technique. Les groupes et les exigences sont présentés dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.

(ii) **PROGRAMME LIBRE** : Un programme libre en musique d'une durée de 3 minutes 30 secondes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.

(c) **CHAMPIONNATS NOVICES DE DANSE** : Cette compétition comprend deux parties :

(i) **DANSES IMPOSÉES** : les deux danses imposées tirées au sort pour les championnats de section sont le Blues et le Quickstep.

Compétition Défi : Blues et valse Westminster

Championnats nationaux juniors : Paso Doble et valse Westminster

Les cinq morceaux de musique seront joués par ordre numérique durant la séance d'entraînement. Le dernier (sixième) air de la danse ne sera utilisé que pendant l'échauffement de chaque groupe de départ.

(ii) **DANSE LIBRE** : un programme de danse libre en musique d'une durée de 3 minutes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.

- (3) **ÉPREUVES JUNIORS** : Les épreuves juniors comprennent les quatre compétitions mentionnées ci-dessous :
- (a) **CHAMPIONNATS JUNIORS DE PATINAGE EN SIMPLE CHEZ LES HOMMES ET LES FEMMES** : Cette compétition comprend deux parties :
- (i) **PROGRAMME COURT** : Un programme court en musique, d'une durée maximale de 2 minutes 50 secondes, qui comprend les éléments énumérés dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.
- (ii) **PROGRAMME LIBRE** : Un programme libre en musique. La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada. La durée du programme est comme suit :
- FEMMES** : 3 minutes 30 secondes (+ ou – 10 secondes)
HOMMES : 4 minutes (+ ou – 10 secondes)
- (b) **CHAMPIONNATS JUNIORS DE PATINAGE EN COUPLE** : Cette compétition comprend deux parties :
- (i) **PROGRAMME COURT** : Un programme court en musique d'une durée maximale de 2 minutes 50 secondes qui comprend les éléments énumérés dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.
- (ii) **PROGRAMME LIBRE** : Un programme libre en musique d'une durée de 4 minutes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.
- (c) **CHAMPIONNATS JUNIORS DE DANSE** : Cette compétition comprend les deux parties suivantes :
- (i) **DANSE COURTE** : une danse courte en musique d'une durée de 2 minutes 50 secondes (+ ou – 10 secondes). Une danse créée par une équipe de danse sur glace sur une musique de danse dont le ou les rythmes ou le ou les thèmes désignés sont sélectionnés annuellement par le Comité technique. Les exigences de ce programme sont décrites dans les communications pertinentes de l'UIP (p. ex. n° 1621).
- (ii) **PROGRAMME LIBRE** : un programme de danse libre en musique d'une durée de 3 minutes 30 secondes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont décrites dans les communications pertinentes de l'UIP (p. ex. n° 1610).

- (4) **ÉPREUVES SENIORS** : Les épreuves seniors comprennent les quatre compétitions mentionnées ci-dessous.
- (a) **CHAMPIONNATS SENIORS DE PATINAGE EN SIMPLE CHEZ LES HOMMES ET LES FEMMES** : Cette compétition comprend deux parties :
- (i) **PROGRAMME COURT** : un programme court en musique d'une durée maximale de 2 minutes 50 secondes qui comprend les éléments énumérés dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.
 - (ii) **PROGRAMME LIBRE** : un programme libre en musique. La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada. La durée du programme est comme suit :
FEMMES : 4 minutes (+ ou – 10 secondes)
HOMMES : 4 minutes 30 secondes (+ ou – 10 secondes)
- (b) **CHAMPIONNATS DE PATINAGE EN COUPLE** : Cette compétition comprend deux parties :
- (i) **PROGRAMME COURT** : Un programme court en musique d'une durée maximale de 2 minutes 50 secondes qui comprend les éléments présentés dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.
 - (ii) **PROGRAMME LIBRE** : Un programme libre en musique d'une durée de 4 minutes 30 secondes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.
- (c) **CHAMPIONNATS DE DANSE** : Cette compétition comprend deux parties :
- (i) **DANSE COURTE** : une danse courte en musique d'une durée de 2 minutes 50 secondes (+ ou – 10 secondes). Une danse créée par une équipe de danse sur glace sur une musique de danse dont le ou les rythmes ou le ou les thèmes désignés sont sélectionnés annuellement par le Comité technique. Les exigences de ce programme sont décrites dans les communications pertinentes de l'UIP (p. ex. n° 1621).
 - (ii) **PROGRAMME LIBRE** : un programme de danse libre en musique d'une durée de 4 minutes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont décrites dans les communications pertinentes de l'UIP (p. ex. n° 1610).

INSCRIPTION

L'inscription des patineurs, des officiels et des entraîneurs commencera une heure avant le début des pratiques officielles et se feront à la glace # 1 (Palais des sports Léopold-Drolet).

INSCRIPTION ET GLACE D'ENTRAÎNEMENT POUR LES CHAMPIONNATS DE SECTION (conformément au règlement 7406)

- (1) **INSCRIPTION** : Les concurrents des championnats de section doivent s'inscrire à la compétition avant leur période d'entraînement officielle qui précède immédiatement la première partie de leur épreuve.
- (2) **GLACE D'ENTRAÎNEMENT** : Après s'être inscrits ou avoir participé à une séance d'entraînement officielle de la compétition, les concurrents ne sont pas autorisés à patiner ailleurs que sur la glace officielle d'entraînement ou de la compétition prévue pour leur épreuve. Toute infraction à ce règlement peut entraîner la suspension du concurrent de la compétition en question. Ce règlement s'applique à toutes les épreuves de qualification y compris les championnats régionaux ou de sous-section, les championnats de section, les compétitions Défi de l'Est et Défi de l'Ouest de Patinage Canada, les Championnats nationaux juniors et les Championnats canadiens.

ACCREDITATION DES ENTRAÎNEURS

Le règlement général 2403 (Politiques et procédures de Patinage Canada) s'applique.

Afin de recevoir une accréditation de Patinage Canada pour les championnats de section, les entraîneurs professionnels de Patinage Canada doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- être certifiés du Programme des entraîneurs intermédiaires de Patinage STAR et des entraîneurs provinciaux (niveau 2);
- être entraîneurs professionnels membres de Patinage Canada;
- être titulaires d'un certificat de secourisme valide;
- s'inscrire en personne et présenter leur carte d'identité à photo de leur section.

NOUVEAUX ENTRAÎNEURS : Les nouveaux entraîneurs professionnels qui ne satisfont pas aux critères d'accréditation ou de subvention ci-dessus disposeront de trois ans pour obtenir leur certification du programme EIPSEP ou au niveau 2 du PNCE et de quatre ans pour obtenir leur certification au niveau 3, et ce à partir de la date à laquelle ils s'inscriront comme entraîneurs professionnels membres de Patinage Canada.

Deux entraîneurs par concurrente ou concurrent seront accrédités. Deux personnes seulement, choisies par le patineur, la patineuse ou le couple, seront admises au niveau de la glace.

SYSTÈME DE NOTATION

Le système de calcul de points cumulatifs (CPC) est utilisé pour les épreuves de catégories pré-novice, novice, junior et senior.

MUSIQUE

La musique utilisée doit relever du domaine public ou des sociétés possédant les droits d'exécution.

Les concurrents qui font composer en tout ou en partie de la musique spécialement pour leur programme doivent se charger d'obtenir du compositeur ou de la compositrice l'autorisation écrite d'utiliser cette musique à la radio ou à la télévision ou d'obtenir l'autorisation voulue des sociétés possédant les droits d'exécution.

Renseignements pour les concurrents de danse : La musique de danse imposée de l'UIP, qui doit être utilisée pour toutes les séances d'entraînement et les épreuves, est la version révisée de 2001 produite par l'UIP.

Exigences concernant la musique

Chaque participant doit fournir deux CD pour la compétition au moment de son inscription sur place, un CD pour la compétition (marqué « original ») et un CD de réserve (marqué « copie »). La musique sera conservée à l'aréna.

Spécifications standard pour les CD

1. Un seul programme est enregistré sur chaque CD.
2. Le début de la musique doit être enregistré à moins de deux secondes de l'amorce du CD.
3. Le nom du concurrent ou de la concurrente, suivi de la durée exacte du programme musical (non du temps d'exécution) sont écrits clairement sur le CD.
4. Chaque CD doit être présenté dans son coffret de plastique, marqué du nom du concurrent, du nom de l'épreuve et de la durée totale de la musique.

PRIX

Les médailles des championnats de section de Patinage Canada seront décernées aux trois meilleurs concurrents de chaque épreuve. Si seulement deux concurrents participent à l'épreuve, ils recevront tous deux une médaille. Si un seul concurrent est inscrit à l'épreuve, il fera une démonstration, mais n'aura pas de médaille.

HÉBERGEMENT : veuillez vous référer à notre site web – www.patinage.qc.ca

ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉ

Patinage Canada, la section du Québec de Patinage Canada et l'équipe bénévole n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation à ces championnats, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs sont réputés avoir accepté d'assumer la responsabilité de toute blessure ou de tout dommage à la personne ou à la propriété du concurrent ou de la concurrente par suite, à cause ou en raison de la tenue et de l'organisation de la compétition, et de renoncer à toute réclamation contre les officiels, l'Association, la section, Patinage Canada et l'équipe bénévole ou leurs représentants; leur inscription n'étant acceptée qu'à cette condition.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Politique sur les appareils-photos et les caméras

La photographie au flash est interdite. Patinage Canada vous demande de ne pas utiliser d'appareils photo, de caméras ou d'équipement vidéo durant les compétitions organisées par Patinage Canada afin d'assurer la sécurité des concurrents.

Une entreprise de vidéographie sera sur place pour prendre vos commandes :

Occipital inc.
a/s Éric Massé

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES BILLETS

– Les prix des billets d'entrée sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

8 \$ par jour	25 \$ passeport
Enfant 3 ans et moins : gratuit	

INSCRIPTION EN LIGNE

Mise à jour en ligne du profil des patineurs

Au moment de l'inscription aux championnats de section et autres compétitions de niveau supérieur, les athlètes doivent mettre à jour leur « profil personnel » (Connexion des membres sur le site Web de Patinage Canada).

Veillez prendre note que tous les patineurs exemptés doivent également remplir cette section.

***CETTE ANNONCE PEUT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS.
Tout règlement ou communication que l'UIP publié durant l'été
pourrait entraîner des modifications à l'annonce des
Championnats de section.***